

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi 21 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

Date de la convocation : 14/03/2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guillaume MATHELIER, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Geneviève GANTIN, M. Guillaume SICLET, Mme Marie-Élisabeth BAILLY, M. Jacques VILLETTTE, M. Noël PAPEGUAY, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. François LIERMIER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA.
M. Burim CERIMI.

M. Apdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 21/03/2024

Mme Rabia HADDADI représentée par M. Jacques VILLETTTE par pouvoir en date du 19/03/2024

M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 21/03/2024

Mme Maria TOURAINÉ représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 15/03/2024

Mme Nathalie BAUER représentée par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 11/03/2024
M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATTAILLEY par pouvoir en date du 18/03/2024

- **Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance**

M. le Maire.- Mesdames et messieurs, merci d'être présents à ce Conseil municipal. D'après mon premier comptage le quorum est déjà atteint. Bien sûr, je vais faire l'appel.

Nous allons commencer cette séance du Conseil municipal. J'ouvre ainsi la séance. Je vais faire l'appel pour acter le quorum.

(*M. le Maire procède à l'appel.*)

M. le Maire.- Le quorum est atteint.

Désignation d'un secrétaire de séance. Je vous rappelle que Mme LE GOC ne veut plus prendre le secrétariat de séance, suite aux derniers événements. Je redemande à mon premier adjoint s'il accepte de prendre ce secrétariat de séance ?

M. MIHOUBI.- Oui.

M. le Maire.- Merci. M. Abdelkrim MIHOUBI sera donc le secrétaire de séance.

M. Abdelkrim MIHOUBI est désigné secrétaire de séance.

- **Points d'actualités**

M. le Maire.- Plusieurs points d'actualité, notamment sur la ville durable et sur la cohésion sociale. Vous avez peut-être vu récemment qu'il y avait eu l'expulsion, même si ce terme apparaît un peu fort mais c'est bien le terme que nous devons utiliser, du camp de Roms, du bidonville qui était à la rue de l'Europe. Cela s'est déroulé le 5 mars avec les forces de l'ordre et nos propres services, ainsi que l'aménageur URBANERA qui a contribué au réaménagement pour faire en sorte qu'il n'y ait pas à nouveau de squat à cet endroit.

Le 21 février j'ai fermé le pont de PIERRE-A-BOCHET suite à la crue automnale assez importante. On le sait, il y a eu des dégâts importants, notamment à GAILLARD et à Etrembières. Nous avons été moins touchés de ce côté puisque nous avons les bras de déversement, mais mine de rien le pilier du pont côté France s'est affaissé suite à un affouillement qui est continu et qui avait déjà commencé, sur lequel nous travaillons, mais qui là s'est davantage dégradé.

Actuellement la commune est en train de travailler avec le bureau d'étude et notamment l'Office cantonal des transports. Je les ai régulièrement, ainsi que le conseillé d'État, en ligne directe, pour penser à une réouverture du pont, au moins à sens unique, assez rapidement.

La commune a aussi terminé la première phase de ralentissement de la circulation rue de la MARTINIERE avec la création d'un plateau surélevé, comme vous avez

dû le voir au carrefour avec la rue HUMBERT DE ROSSILLON. Une seconde phase de surélévation sera prévue pour l'été 2024.

La commune continue de protéger les riverains des quatre rues suivantes, rue des JARDINS, du NORD, des MARAICHERS et HONORE DE BALZAC, en traçant des places réglementées bleues afin de limiter le stationnement pendulaire.

Du côté de la Culture, plusieurs dates à retenir dans les prochains temps.

29 mars à 18h00, lecture à haute voix sur l'écrivain Haruki MURAKAMI. Très bon écrivain par ailleurs, si vous ne l'avez jamais lu je vous le conseille vivement.

Actuellement et jusqu'au 5 avril il y a une exposition sur le cinéma japonais, que je suis allé voir et qui est très bien.

A la ludothèque vous avez des soirées jeux ados/adultes le 30 mars. Si vous ne savez pas quoi faire le week-end, je vous invite à y aller, c'est très sympa.

Au niveau du scolaire, pour le service scolaire nous sommes dans une période qui est dédiée à la préparation de la rentrée de septembre, notamment en cours de discussion avec l'Éducation nationale. Il reste dix jours pour l'inscription des futures petites sections. Ça ne se bouscule pas au portillon. Je ne sais pas si ce sont des inscriptions tardives...

(Arrivée de Mme Elisabeth CHAMBAT à 19 heures 06.)

Si ce sont des inscriptions tardives ou s'il y a d'autres soucis sur lesquels nous n'avons pas forcément de prise tout de suite. Pour l'instant c'est en dessous de ce que l'on pouvait attendre à la même époque l'année dernière. Les familles peuvent le faire, notamment parce que le dossier administratif 2024-2025 est en ligne. Avec ça il y a les inscriptions pour les activités péri et extra scolaires, et les inscriptions pour les vacances de printemps qui sont en cours.

Au niveau de l'enfance, les vacances d'hiver pour l'enfance se sont bien passées, avec une soixantaine d'enfants sur des thématiques très variées. En tout cas on y est très attentif, pour que les enfants qui n'ont pas la chance de partir en vacances puissent passer de belles vacances dans leur commune.

Il y a eu aussi un spectacle de magicien organisé par Ambiludik. Ça peut paraître anecdotique, mais étant friand de magie je pense que c'est très bien que nous ayons de la magie sur notre commune, ça change un peu.

Jeunesse, semaine de ski de piste pour neuf jeunes. Cette année on a pu emmener neuf jeunes, plus âgés que ceux qui sont en secteur enfance, faire du ski. Pour certains ça reste quand même un sport un peu de luxe, qui n'est pas forcément abordable. Donc quand on part au ski avec ses copains de la commune, c'est toujours un moment assez extraordinaire tant qu'il y a encore de la neige.

Voilà pour les informations que je voulais vous donner.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

M. le Maire.- Je vais passer à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier. À noter que le procès-verbal de la séance de ce jour, d'aujourd'hui, ne sera pas envoyé le 28 mars aux conseillers par manque de temps pour la rédaction et la sténotypiste. Je vous prie déjà de noter que le PV de séance sera envoyé plus tard.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur le PV du Conseil municipal du 25 janvier ? (*Non*)

Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(*Il est procédé au vote.*)

Le procès-verbal du 25 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

(Arrivée de Mme Dalina EYINGA à 19 heures 09.)

2. DECISIONS DU MAIRE - compte-rendu - Article L.2122-22 du CGCT :

M. le Maire.- Une décision n°2024-001, Mandatement du Cabinet LAUMET. C'est pour un contentieux urbanisme.

Décision n°2024-002, contrat d'occupation précaire avec Annemasse-Les Voirons Agglomération pour une maison de type 5 au 16 Clos du PONT NOIR – Opération de valorisation du patrimoine communal. C'est une location.

Décision n°2024-003, contrat d'occupation précaire avec M. LANG pour un local commercial au 48 rue de Genève – Copropriété « Maison Moderne ». Opération de valorisation de patrimoine communal.

Décision n°2024-004, un contrat d'occupation précaire avec ALFA3A pour un appartement au 48 rue de Genève – Copropriété « Maison Moderne ».

Décision n°2024-005, Sollicitation de subvention auprès du Ministère chargé des transports pour la requalification de la voirie et de l'espace public à AMBILLY. Le travail que nous faisons actuellement sur les voiries et sur la mise en sécurité d'un certain nombre de voiries.

Décision n°2024-006, mandatement du cabinet d'avocats CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES. C'est aussi un contentieux aménagement et urbanisme.

Décision n°2024-007, attribution du marché public de désherbage par méthodes alternatives – Marché n°2023-18.

Décision n°2024-008, mandatement du cabinet EPSA, qui va nous aider notamment à aller chercher des subventions.

Je dois simplement faire mention de l'information sur les indemnités des élus. Vous avez le document dans votre pochette. Je n'ai pas spécialement de commentaire à faire, si ce n'est qu'il pourrait vous paraître totalement illogique que M. GILET ait plus d'argent et que M. SICLET ait plus d'argent que les autres adjoints. C'est tout simplement parce qu'ils cotisent pour l'un, et pour l'autre c'est parce qu'il y a aussi la question liée à l'Agglomération. Mais la base reste la même à 10 214,52.

Je dois simplement en faire mention, cela n'appelle pas à débat. Il faudra maintenant le faire chaque année, ce que nous ferons dans les prochains temps.

Je donnerai la parole en fin de Conseil municipal à Laurent GILET et à Charlotte LE GOUIC. On le fera peut-être plutôt en fin sur la question de la Commission Urgence climatique, vous voulez dire un petit mot. On le fait à la fin, ça vous convient, dans les questions diverses? (Oui)

Cela me permet d'avancer sur l'ordre du jour, que vous avez reçu.

3. PROJETS DE DELIBERATIONS

FINANCES

N°017-2024 : Débat d'orientation budgétaire 2024 sur la base du rapport d'orientation budgétaire

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu la dernière fois, et pour éviter une erreur formelle, je n'ai pas appelé au vote formellement, il fallait proposer au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 et de l'existence du rapport présenté ci-joint, sur la base duquel se tient ce débat. Je m'en suis rendu compte un peu tard dans la soirée. J'ai préféré le faire à ce moment-là.

Force est de constater que la plupart du temps, puisque la règle avant était différente, nous ne prenions même pas acte. Le débat avait lieu et c'était terminé. Même au Conseil communautaire l'autre jour le Président a oublié de faire voter, et j'ai eu l'occasion, puisque ça m'était arrivé la semaine d'avant, de lui dire qu'il faut absolument faire voter et prendre acte du rapport. C'est bien une règle qui a été ramenée il n'y a pas tant de temps que ça, et sur laquelle nous n'avions pas forcément toujours la vigilance.

Ce débat d'orientation budgétaire vous l'avez donc eu, les documents n'ont pas changé. Nous gardons la même mouture sur le débat d'orientation budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire qui a occasionné le débat d'orientation budgétaire, sur lequel nous avons travaillé le budget pour l'année 2024.

Il convient, puisque vous avez été largement éclairés au dernier Conseil municipal, qu'il y a eu du débat. Dans les Commissions Finances, pour ceux qui y siègent, vous avez été largement éclairés. Il convient simplement de vous faire voter d'un point de vue formel, pour prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport présenté ci-joint sur la base duquel se tient ce débat.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°017-2024 est adoptée à l'unanimité.

M. GILET.- Juste une remarque. On parle de débat, mais je suis un peu gêné car c'était plus une présentation, parce qu'on n'a pas eu l'occasion de débattre.

M. le Maire.- Tu as déjà eu l'occasion de le dire la dernière fois.

M. GILET.- L'an dernier c'était la même chose. C'est dommage car généralement ça peut être l'occasion de débattre avec la minorité, de ce que l'on aurait pu faire ou de ce que l'on aurait dû faire. Je trouvais ça intéressant les autres années, mais là il n'y a pas eu d'échange.

M. le Maire.- Je suis tout à fait d'accord avec toi. Mais aujourd'hui nous prenons acte, pas qu'il n'y a pas eu de débat mais qu'il y a bien eu un rapport d'orientation budgétaire qui a été proposé. Je te remercie, ça sera posé au procès-verbal.

Je vais laisser la parole à mon premier adjoint, M. MIHOUBI, pour la garantie d'emprunt au bailleur social HALPADES pour la construction de 26 logements locatifs rue des ÉCOLES. Il conservera la parole pour la garantie d'emprunt au bailleur social Haute-Savoie Habitat pour l'acquisition en VEFA de 36 logements locatifs pour la ZAC ÉTOILE. Et il gardera la parole pour 14 logements locatifs au 1 rue de la TREILLE à AMBILLY pour le projet UNIKA.

Je reprendrai la parole ensuite pour les contributions pour les écoles en contrat privé avec l'État.

M. MIHOUBI.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir tout le monde. Je vais commencer par la première.

N°018-2024 : Garantie d'emprunt au bailleur social HALPADES pour la construction de 26 logements locatifs au 21-27 rue des Écoles à Ambilly – Programme AMBILLY VITA
(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération en pièce jointe)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

M. le Maire.- Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (Non)

Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°018-2024 est adoptée à l'unanimité – 4 ABSTENTIONS : M. LIERMIER, Mme GROS, M. GUERET, Mme BATAILLEY.

N°019-2024 : Garantie d'emprunt au bailleur social Haute-Savoie Habitat pour l'acquisition en VEFA de 36 logements locatifs des îlots C8.3 et C9.2 de la ZAC Étoile
(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération en pièce jointe)

(Arrivée de M. Julien FERAUD à 19 heures 16)

M. MIHOUBI.- C'est exactement le même procédé que le précédent.

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ? (Non)

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°019-2024 est adoptée à l'unanimité – 6 ABSTENTIONS : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY.

N°020-2024 : Garantie d'emprunt au bailleur social CDC HABITAT SOCIAL pour la construction de 14 logements locatifs au 1 rue de la Treille à Ambilly - Programme UNIKA

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°020-2024 est adoptée à l'unanimité – 6 ABSTENTIONS : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY.

N°021-2024 : Contribution communale aux dépenses de fonctionnement des deux écoles privées sous contrat d'association avec l'État « la Chamarette » et « Saint-François », au titre de l'année scolaire 2023-2024

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe)

(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)

M. le Maire.- Le débat a souvent eu lieu. Je ne sais pas si certains veulent reprendre la parole là-dessus, je crois que chacun maintenant a bien ses positions et que nous

pourrions passer rapidement au vote, hormis s'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ? (Non)

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°021-2024 est rejetée – 17 CONTRE : Mme GANTIN, Mme EYINGA, Mme LEGAI-PERRET, Mme BAILLY, M. GILLET, Mme LE GOC, M. MIHOUBI, M. SICLET, Mme LE GOUIC, M. PAPEGAY, M. VILLETTTE, M. FEARN, Mme BORGIS, M. KAYGISIZ, Mme HADDADI, M. SEN, Mme TOURAINE ; 3 ABSTENTIONS : M. COLLET, Mme CHAMBAT, M. MATHELIER ; 7 POUR : M. MARTIN, M. LIERMER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY.

M. MIHOUBI.- Pendant qu'ils sont en train de compter je vais juste faire une remarque. On s'abstient pour aider les gens aux logements sociaux, et en fait on est pour pouvoir aider les enfants qui sont dans le privé.

M. FERAUD.- Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas faire un rappel au règlement ? On ne commente pas les votes après qu'ils ont eu lieu.

M. MIHOUBI.- Je vous remercie Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- On a une discussion avant... Oui, eh bien respectez le règlement Monsieur MIHOUBI. Merci.

M. MIHOUBI.- Je le retiens.

M. le Maire.- Très bien. C'est bon ? Ça me permet de faire deux rappels au règlement.

Un premier sur le fait qu'effectivement on ne commente pas les votes.

Et un deuxième, on ne prend pas la parole sans l'avoir demandée.

Donc, deux rappels au règlement, ainsi ça fait un partout, balle au centre. La prochaine fois que vous prendrez la parole sans la demander, de tout façon vous êtes hors PV, M. MIHOUBI sera dans le PV, mais je note bien évidemment qu'il y aura deux rappels au règlement là-dessus.

Ne soyez pas nerveux, vous arrivez déjà en retard, soyez un peu plus détendu, ça vous fera du bien.

M. FERAUD.- Deuxième commentaire.

M. le Maire.- Moi j'ai le droit, je suis Président de séance. Vous me permettrez, ce n'est pas un commentaire sur le vote. Donc là vous allez baisser d'un ton tout de suite, et la prochaine fois que vous voudrez dire quelque chose vous demanderez la parole. D'accord ? Je suis le Président de séance, et si je veux faire une suspension de séance je le fais aussi.

Si c'est par rapport à ce que je viens de dire je ne vous donne pas la parole puisque nous allons passer au prochain vote.

N°022-2024 : Subventions aux associations - Attribution pour l'année 2024

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Je laisse de nouveau la parole à M. MIHOUBI.

M. MIHOUBI.- Je vous remercie. C'est pour les subventions pour toutes les associations, qu'elles soient sportives, culturelles et autres.

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

M. MIHOUBI.- Ce qui va se passer, c'est que celles des associations sportives je vais les faire une par une, si ça convient à tout le monde, car certaines sont... Même les autres je pense.

M. VILLETTÉ.- Même toutes.

M. MIHOUBI.- Pas de souci. Car certains sont dans des associations et voudraient ne pas prendre part au vote.

Nous allons commencer par le Club athlétique d'AMBILLY qui a demandé une subvention de 20 000 €. On lui octroie une subvention de 20 000 €.

(Il est procédé au vote.)

La subvention accordée au Club athlétique d'Ambilly est adoptée à l'unanimité.

M. MIHOUBI.- Nous passons actuellement au FJA USAAG, ce qui veut dire AMBILLY, ANNEMASSE, GAILLARD, qui demande une subvention de 27 000 €, qui a été octroyée aussi. Je sais que Christiane ne prend pas part au vote.

(Il est procédé au vote.)

La subvention accordée au FJA USAAG est adoptée à l'unanimité ; 1 élue Ne Pouvant Pas Voter (NPPV) : Mme BORGIS

M. MIHOUBI.- L'Entente pongiste d'AMBILLY, on lui a octroyé la subvention de 12 000 €. M. Christian COLLET ne prend pas part aux deux prochains votes.

(Il est procédé au vote.)

La proposition de subvention pour l'Entente pongiste d'Ambilly est adoptée à l'unanimité ; 1 NPPV : M. COLLET.

M. MIHOUBI.- Je vous remercie.

Ensuite c'est une demande exceptionnelle, que je vais un peu exposer. Cela a déjà été dit en Commission Finances mais on va le dire pendant le Conseil municipal.

Il y a une demande de l'Entente pongiste pour l'achat de 30 tables, subventionnées à 80 % par le Département. Nous avons donc décidé pendant la Commission Finances, et puis même la majorité, de subventionner les 20 % qui restent afin d'aider les jeunes pongistes à avoir des nouvelles tables, et surtout aussi pour permettre aux personnes handicapées et en chaise roulante de pouvoir utiliser ce type de nouvelles tables, car les anciennes sont complètement obsolètes. C'est une subvention qui au total est de 6 880 €.

(Il est procédé au vote.)

La subvention exceptionnelle demandée par l'Entente pongiste d'Ambilly est adoptée à l'unanimité ; 1 NPPV : M. COLLET.

M. MIHOUBI.- Le Club karaté d'AMBILLY quant à lui demande une subvention de 2 500 €.

(Il est procédé au vote.)

La proposition de subvention pour le Club karaté d'Ambilly est adoptée à l'unanimité.

M. MIHOUBI.- Nous allons passer à la Culture et Mémoire.

La Batterie fanfare demande une subvention de 6 500 €.

(Il est procédé au vote.)

La proposition de subvention pour la Batterie fanfare est adoptée à l'unanimité.

M. MIHOUBI.- Lire et faire lire, c'est une subvention de 500 €.

(Il est procédé au vote.)

La proposition de subvention pour Lire et faire lire est adoptée à l'unanimité.

M. MIHOUBI.- Le Club Mon Bel Automne demande une subvention de 5 000 €.

(Il est procédé au vote.)

Mme BATAILLEY.- Je ne participe pas.

M. MIHOUBI.- Vous ne participez pas ? (Oui)

La subvention demandée par le Club Mon Bel Automne est adoptée à l'unanimité ; 1 NPPV : Mme BATAILLEY

M. MIHOUBI.- L'APEEA, l'Association des parents d'élèves pour les deux écoles, FRATERNITE, LA PAIX, une subvention de 800 €.

(Il est procédé au vote.)

La proposition de subvention pour l'APEA est adoptée à l'unanimité.

M. MIHOUBI.- La MFR Le Clos des BAZ à SALLANCHES demande une subvention de 200 €.

(Il est procédé au vote.)

La subvention demandée par la MFR Le Clos des Baz à Sallanches est adoptée à l'unanimité.

M. MIHOUBI.- Je vous remercie.

Secteur social. Alpha GHS, 4 440 €. Jacques VILLETTE ne participe pas au vote.

(Il est procédé au vote.)

La proposition de subvention pour Alpha GHS est adoptée à l'unanimité ; 1 NPPV : M. VILLETTE

M. MIHOUBI.- Amicale du personnel, 8 000 €.

(Il est procédé au vote.)

La proposition de subvention pour Alpha GHS est adoptée à l'unanimité.

M. MIHOUBI.- AFTC... Je pense que celles-ci on peut toutes les faire : AFTC, APEI, Locomotive et VMEH. Ce sont des associations sur notamment le handicap, etc., qui demandent chacune 200 €.

(Il est procédé au vote.)

Les propositions de subventions pour AFTC, APEI Les Papillons blancs, Locomotive et VMEH sont adoptées à l'unanimité.

M. MIHOUBI.- ASSAD, 2 000,70 €

M. le Maire.- Là c'est au prorata, et c'est l'Association des aides à domicile.

(Il est procédé au vote.)

La proposition de subvention pour l'ASSAD est adoptée à l'unanimité.

M. MIHOUBI.- Ensuite, il y a SEPAS impossible, Handisport, AFSEP, Association l'École à l'Hôpital, Restos du cœur, Aller plus haut, Protection Civile. Chaque association demande une subvention de 200 €.

(Il est procédé au vote.)

Les subventions respectivement demandées par SEPAS impossible, Handisport, AFSEP, Association l'École à l'Hôpital, Restos du cœur, Aller plus haut, Protection Civile, sont adoptées à l'unanimité.

M. MIHOUBI.- Politique de la Ville, le Conseil citoyen, qui sont souvent dans les manifestations aussi avec nous. Ils demandent une subvention de 1 000 €.

(Il est procédé au vote.)

La subvention demandée par le Conseil citoyen est adoptée à l'unanimité.

M. MIHOUBI.- Pour les divers, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, 500 €.

(Il est procédé au vote.)

La proposition de subvention pour la Chambre es Métiers et de l'Artisanat est adoptée à l'unanimité.

M. MIHOUBI.- Enfin, le Repair Café de la Yaute. M. GILET ne participe pas au vote.

Il n'est pas membre, il peut ?

M. GILET.- Je suis un peu à l'initiative, mais je ne suis pas membre formel. En revanche c'est peut-être M. GUERET qui est membre.

M. MIHOUBI.- Donc M. GUERET ne participe pas, et M. GILET peut participer au vote.

(Il est procédé au vote.)

La proposition de subvention pour le Repair café de la Yaute est adoptée à l'unanimité ; 1 NPPV : M. GUERET.

M. MIHOUBI.- Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver toutes ces subventions, pour un total de 100 920,70 € au budget primitif de 2024, chapitre 65.

M. le Maire.- Merci beaucoup pour ce vote. Je vais passer la parole à M. GILET pour le Centre Communal d'Action Sociale, attribution de la subvention pour l'année 2024.

N°023-2024 : Centre Communal d'Action Sociale – Attribution d'une subvention pour l'année 2024

(Présentation du projet de délibération par M. GILET – projet de délibération en pièce jointe)

(M. GILET donne lecture du projet de délibération.)

M. GILET.- Avez-vous des commentaires ? (Non)

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°023-2024 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Peut-être aussi une petite remarque, nous avons délivré la première bourse aux jeunes, 16-25 ans, un jeune qui va partir au Japon dans une université. C'est donc avec beaucoup de fierté que nous pouvons l'annoncer, et nous en ferons le bilan au sein du CCAS. Je sais qu'il a déjà été reçu par nos services et par les membres qui étaient présents ce jour-là au CCAS.

M. GILET.- C'est plus exactement la deuxième, il y avait un permis de conduire.

M. le Maire.- Exact, il y avait le permis de conduire.

RESSOURCES HUMAINES

N°024-2024 : Autorisation de lever la prescription quadriennale permettant la liquidation des rappels relatifs à la Nouvelle Bonification Indiciaire.

(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – projet de délibération en pièce jointe)

Mme BAILLY.- Vous avez les trois délibérations des ressources humaines, dont deux sont un peu longues. Je pense que vous les avez lues. Je vais simplement vous rappeler le principe de la nouvelle bonification indiciaire, qui récompense l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière attachée à certains emplois, et se traduit par l'attribution de points d'indice majorés supplémentaires en plus de l'indice majoré détenu par l'agent.

(Mme BAILLY donne lecture du projet de délibération.)

Mme BAILLY.- Vous avez un tableau avec les quatre années à considérer. Je vous invite, si vous ne vous en souvenez pas, à le reconsulter.

(Mme BAILLY poursuit la lecture du projet de délibération.)

Mme BAILLY.- Nous pouvons passer au vote.

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (Non)

C'est un délibération assez technique qui permet de revaloriser à travers la nouvelle bonification indiciaire notamment, uniquement les fonctionnaires titulaires, et c'est un plus sur leur indice. S'ils remplissent les conditions, ils peuvent obtenir la rétroactivité.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°024-2024 est adoptée à l'unanimité.

N°025-2024 : Modification du tableau des emplois

(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- La modification du tableau des emplois, Mme BAILLY va le présenter. En revanche j'ajourne une partie de la délibération. Je vous prie de noter l'ajournement de cette partie de délibération. Sur la deuxième partie de la délibération, sur la création d'un poste de coordinateur-coordinatrice des affaires fonctionnelles Pôle ressources fonctionnelles, il convient de reprendre ces questions-là avec le Service RH sur la question de l'opportunité.

Je vais laisser à nouveau la parole à Mme BAILLY.

(Mme BAILLY donne lecture du projet de délibération.)

Mme BAILLY.- Tous ces agents ont réussi un concours. Je suis très contente parce qu'on les incite vraiment et essaie de les aider au maximum pour qu'ils s'engagent à passer des concours. C'est un plus pour eux, c'est un engagement car tous les concours sont difficiles. Je suis très contente, je le dis, car cette année il y en a eu quatre.

Création d'un poste de Coordinateur-Coordinatrice des affaires fonctionnelles, je ne le prends pas.

M. le Maire.- Non, celui-là on l'ajourne.

(Mme BAILLY poursuit la lecture du projet de délibération.)

Mme BAILLY.- L'emploi d'agent de portage des repas vient aussi en aide à la personne qui est déjà titulaire du poste. Il y a quand même besoin de deux personnes.

(Mme BAILLY poursuit la lecture du projet de délibération.)

M. le Maire.- Est ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (Non)
Si tel n'est pas le cas je te laisse procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°025-2024 est adoptée à l'unanimité.

N°026-2024 : Elargissement du RIFSEEP au bénéfice de nouveaux cadres d'emplois

(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – projet de délibération en pièce jointe)

Mme BAILLY.- Le RIFSEEP on en a déjà parlé plusieurs fois. C'est un nom compliqué à retenir. Même moi après plusieurs années je suis obligée de reregarder ce que ça veut dire. Vous avez déjà eu des votes à ce sujet-là, et on a un changement à faire.

(*Mme BAILLY donne lecture du projet de délibération.*)

Avez-vous des questions ? (*Non*)

(*Il est procédé au vote.*)

La délibération n°026-2024 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Merci Madame l'adjointe. Je vais passer la parole à Jacques VILLETTÉ, conseillé délégué aux équipements culturels.

CULTURE

N°027-2024 : Règlement intérieur de la ludothèque municipale Ambiludik

(Présentation du projet de délibération par M. VILLETTÉ – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. VILLETTÉ.- Avant de passer à la délibération je voudrais dire deux mots.

Rappeler que la carte d'adhésion à la ludothèque est gratuite, que les principaux objectifs que j'ai fixés aux agents de la ludothèque c'est l'ouverture tout public et le travail avec les écoles en priorité.

La deuxième priorité est de travailler avec les services de la ville et les associations de la commune. Éviter les actions hors commune, dans le principe de base.

M. le Maire.- Merci.

M. VILLETTÉ.- Ce règlement intérieur est changé, il y en avait un qui était ancien, mais il n'y avait pas les prêts de jeux inclus dedans. C'est la raison pour laquelle on modifie ce règlement intérieur.

M. le Maire.- C'est une délibération assez basique, mais qui permet d'encadrer l'usage, comme tu le dis, et les prêts de jeux.

M. VILLETTÉ.- Je suis passé à la ludothèque, on a déjà mis en place le prêt de jeux. En moyenne, depuis un mois, il y a à peu près 250 jeux qui sont sortis pour une durée d'un mois.

La ludothèque municipale d'Ambiludik est un équipement public géré par la commune d'AMBILLY. Elle est située au 5 rue ARISTIDE BRIAND à proximité de la mairie et de la bibliothèque mutualisé.

(*M. VILLETTÉ donne lecture du projet de délibération.*)

M. VILLETTÉ.- Y a-t-il des questions ? (Non)

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°027-2024 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Merci Jacques. Je laisse la parole à Laurent GILET.

DEVELOPPEMENT DURABLE

N°028/2024 : Consultation du public sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Commune d'Ambilly

(Présentation du projet de délibération par M. GILET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. GILET donne lecture du projet de délibération.)

M. GILET.- C'est très administratif. Nombre de communes n'en entendent pas parler simplement parce que les routes qui généralement gèrent le plus de nuisance sont celles qui ont le plus de circulation, et bien souvent c'est le Département qui les a sous sa coupole. Sur l'Agglo peu de communes sont directement interpellées sur la réalisation d'une partie de ce plan.

M. MIHOUBI.- Je trouve qu'on a une remarque à faire.

M. le Maire.- Je te donne la parole.

M. MIHOUBI.- Nous, on le fait déjà depuis un petit moment avec nos Services à l'urbanisme. On a beaucoup travaillé sur un exemple qui est criant, celui de la rue de LA MARTINIERE, rue du JURA, MON IDEE, où maintenant on a un bruit qui est bien moindre versus celui qu'il y avait les précédentes années. C'est donc un travail que nous faisons depuis déjà très longtemps.

Ce document vient à point, ou peut-être un peu en retard par rapport à ce que nous faisons déjà, sachant qu'on a déjà ciblé les problématiques que l'on a au niveau de nos bruits.

C'est juste cette remarque que je voulais faire, nous travaillons déjà pas mal avec nos services. Je trouve qu'on en fait déjà assez.

M. le Maire.- J'ajoute à cela que j'étais surpris la semaine dernière qu'on m'interroge dans la presse en disant : « Ambilly, comment est-ce possible ? ». Au début j'ai eu du mal à répondre, mais simplement parce que les voiries qui sont les voiries d'entrée de ville, qui sont aussi des voiries d'entrée d'agglomération, il y a aussi des voiries d'entrée de pays, notamment MARTINIERE, une partie de JEAN JAURES et de MON IDEE, ce sont des voiries communales. Or, la majorité des communes qui ont ce type de voirie d'entrée sont des

voies départementales ou, par exemple en partie pour Gaillard, c'est l'autoroute, et à ce moment-là c'est géré à un autre niveau.

L'agglomération, par exemple, doit aussi répondre sur les ZAE, les zones d'activité, puisque là il y a plus de 8 000 véhicules/jour. C'est l'une des règles par rapport à cela. C'est assez drôle, mais il est vrai qu'on a l'impression que les plans s'empilent, que les recommandations d'État s'empilent, sauf que les communes ont déjà agi ou agissent avant que ces plans arrivent. C'est donc un peu particulier, et on fait des recommandations qu'on met déjà en œuvre. C'est assez intéressant, soit.

M. GILET.- S'il n'y a pas d'autre commentaire je passe au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°028-2024 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Je vais passer à parole à Guillaume SICLET, maire adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement.

URBANISME

N°029-2024 : Projet de convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat 2023/2029 – Participation de la Commune – Programme immobilier « 27 rue Ravier »

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. SICLET.- Merci. Bonsoir à tous. Ma première délibération sera un projet de convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat 2023/2029 – Participation de la Commune au programme immobilier du 27 rue Ravier.

Il s'agit d'un programme 100 % social qui compte 4 PLAI, 4 PLUS et 1 PLS, qui est réalisé par la Caisse des Dépôts et Consignations HABITAT SOCIAL, et qui est situé au 27 rue RAVIER à AMBILLY.

Il s'agit d'un programme que nous avons acquis par préemption. Nous avions une servitude de mixité sociale au PLU, et maintenant le projet suit son cours et va prochainement être construit par la Caisse des Dépôts et Consignations.

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- Le projet de convention financière est annexé à la délibération.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (Non)

Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°029-2024 est adoptée à l'unanimité et 6 ABSTENTIONS : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY

N°030-2024 : Vente par la Commune d'Ambilly des lots de la copropriété 12 rue des Négociants situés au 1 Ter rue Ernest Renan et du 12 rue des Négociants parcelles cadastrées section AD n°449 et AD n°450 à la société Jean Cœur Promotion
(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération en pièce jointe)

M. SICLET.- L'année dernière nous avions procédé à une première délibération pour la vente des tantièmes de la commune de l'ancienne Maison COLUCHE à la société Jean Cœur Promotion. Après discussion avec ANNEMASSE Agglomération et Jean Cœur Promotion nous avons toujours le projet de vendre ce bien, mais à des conditions légèrement différentes puisque nous renonçons à une dation d'un logement, puisqu'il s'agissait d'une dation de logement social. Or, l'obtention d'un logement social n'est finalement pas très intéressante pour la commune puisqu'en fait il y a de nombreuses règles liées à ce logement social. Finalement nous préférons une vente contre une rémunération financière classique.

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- 672 000 € pour la mise en dation d'un local commercial de 200 m² aménagé, qui sera mis à disposition de l'Association En Ville à Vélo.

(M. SICLET poursuit la lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- On rappelle qu'il y a eu un sinistre, un dégât des eaux suite au gros orage de l'été dernier, et nous avons demandé à l'Association En Ville à Vélo de se déporter sur un autre bâtiment communal.

(M. SICLET poursuit la lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (Non)
Si tel n'est pas le cas je vais procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°030-2024 est adoptée à l'unanimité et 6 ABSTENTIONS : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY

N°031-2024 : Projet de convention de portage foncier entre l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) et la commune d'Ambilly pour l'acquisition d'un appartement avec cave (lots 6 et 12) au 48 rue de Genève
(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

M. SICLET.- Il s'agit de la DUP rue de GENEVE. On connaît bien, on a eu de nombreuses délibérations à ce sujet.

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- Il s'agit de la copropriété appelée la Maison MODERNE, celle où il y a le sculpteur James LANG au rez-de-chaussée.

(M. SICLET poursuit la lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- Est-ce que qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. MIHOUBI.- J'ai juste une question. Pour le 48 rue de GENEVE on disait qu'on pourrait peut-être y faire des logements sociaux. Est-ce quelque chose qui se travaille ou pas du tout ?

M. SICLET.- On a toujours un projet d'ensemble, qui sera notamment sur cette parcelle mais pas seulement. On attend les retours des consultations d'architectes pour ce projet. Je tiendrai le Conseil municipal au courant.

M. le Maire.- Et la Commission Urbanisme aussi au préalable.

M. SICLET.- Et la Commission Urbanisme bien évidemment.

M. le Maire.- Puisque tout un travail a déjà été fait de préfiguration de ce que nous aimerais dans un quartier comme celui-là.

M. SICLET.- Exactement.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°031-2024 est adoptée à l'unanimité.

N°032-2024 : Projet de convention de groupement de commandes pour la réalisation de mesures de trafics par comptages et enquêtes

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. SICLET.- Il s'agit de constituer un groupement de commandes avec ANNEMASSE Agglo pour tout ce qui est relatif au comptage des circulations des voiries. Il y aura création d'un marché commun pour toutes les communes qui souhaitent rentrer dans ce marché, afin de diminuer les coûts.

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- Est-ce que qu'il y a des questions ou des remarques ? (Non)

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°032-2024 est adoptée à l'unanimité.

M. SICLET.- Je vous remercie. Bonne soirée.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire.- Merci. J'avais dit en début de Conseil municipal que je donnerai la parole en fin de séance à Laurent et/ou Charlotte juste pour faire un point sur les commissions Urgence climatique, pour lesquelles nous aurons l'occasion d'avoir un procès-verbal, un relevé de décisions plus clair dans les prochains temps. Ça se met en place.

Mme LE GOUIC.- Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire.

Nous sommes en fin de séance du Conseil municipal, je vais donc essayer de ne pas être trop longue. Quelques mots sur la réunion de la Commission Urgence climatique qui a eu lieu il y a maintenant quelques jours. C'était une réunion que j'ai trouvé très agréable, avec une participation active et soutenue aussi bien des agents et des citoyens que des conseillers municipaux. On a pu aborder trois sujets principaux

Le premier, AMBILLY en fête, qui se déroulera le 25 mai, et pour lequel il a été proposé et accepté que la Commission Urgence climatique puisse avoir un stand avec des propositions d'animations, avec des temps de rendez-vous dans la journée pour des animations qui nécessitent un peu de temps de préparation, et une animation un peu plus continue au fil de l'eau, autour de questions, notamment de sujets pédagogiques, de sujets peut-être avec des opportunités de partenariat avec d'une part ANNEMASSE Agglo pour les ambassadeurs du tri, mais peut-être aussi Le Muséum d'histoire naturelle de GENEVE pour les questions plutôt d'éveil, de sensibilisation à l'environnement à destination des enfants.

Des propositions d'animations aussi qui sont venues des citoyens, autour de memory, de fabrication de papier, etc. En tout cas plein de choses qui se profilent.

La commande qui a été passée aux services c'est de vérifier la faisabilité de tout ça et de revenir avec un programme détaillé vers la prochaine Commission Urgence climatique qui se tiendra au mois d'avril. On pourra vous en faire l'écho lors du prochain Conseil, par exemple.

Il y avait un deuxième temps lors de cette Commission Urgence climatique, et puis je laisserai Laurent compléter s'il le souhaite, autour de la question de la gestion différenciée des espaces verts. Les services avaient préparé des éléments de présentation pour nous expliquer et nous faire des propositions autour de ce que l'on appelle la gestion différenciée des espaces verts. Là encore, ce que la Commission Urgence climatique a préconisé c'est évidemment de poursuivre dans cette orientation, avec comme recommandation d'avoir quand même sur ces sujets de gestion différenciée une approche pédagogique, qui explique pourquoi c'est mieux de laisser pousser les herbes, pourquoi c'est

mieux de ne pas tailler à certaines périodes, etc. Donc peut-être un travail à faire aussi avec l'appui des agents sur la communication autour de cela.

A l'occasion de ces échanges autour de la gestion différenciée on a aussi pas mal discuté de ce que cela impliquait comme changements dans les pratiques des agents, notamment des services d'entretien de la commune, et dans les pratiques des promeneurs, des badauds, dans les parcs communaux. On s'est dit qu'il pourrait être intéressant, mais ce sont des choses sur lesquelles la Commission Urgence climatique doit continuer de travailler, d'avoir un partenariat avec par exemple l'EBAG, ou avec nos voisins suisses de l'EPIA, de l'Ecole de LUSIER, etc., autour de la question de gestes artistiques pour ces pratiques de gestion différenciée des espaces verts dans la commune.

On a parlé, par exemple, des tas de branches. Comment fait-on pour qu'un tas de branches paraisse joli, pour qu'il soit aussi favorable à la biodiversité qu'agréable à l'œil ? Telles étaient les premières propositions.

On va évidemment continuer à travailler en ce sens.

Les derniers sujets sur lesquels on a eu l'occasion de discuter, et sur lesquels la commission s'est aussi entendue, c'était pour donner suite à l'extinction de l'éclairage public.

Vous savez qu'il y a eu une expérimentation, depuis quelques mois. On a déjà pu faire l'écho ici de certains secteurs qui étaient éteints et qui ne devraient pas l'être, etc. Je ne reviendrai pas dessus.

Ce que la commission propose et préconise, c'est de pérenniser cette extinction lumineuse, là aussi avec un effort de communication, un bilan aussi qui pourrait être dressé sur le ressenti des habitants, puisqu'on sait que sur ces questions on est souvent sur un sentiment, je dis bien un sentiment et pas une vérité, d'insécurité. On s'est dit qu'il y avait aussi là un enjeu de dresser le bilan de cette expérience, peut-être de manière plus qualifiée avec les habitants, et de continuer à communiquer aussi sur des modalités, notamment de visibilité dans la nuit, etc.

Voilà rapidement ce que je peux en dire. Veux-tu compléter Laurent ?

M. GILET.- Juste rajouter que cette commission existe, mais s'il y a d'autres Ambilliens qui suivent ce Conseil municipal sur la super chaîne YouTube, il ne faut surtout pas hésiter à vous manifester si vous avez des idées, si vous trouvez que des choses devraient être mises à l'ordre du jour, ou des choses qui devraient être renforcées, car tout le monde peut apporter sa contribution.

Dans cette commission il y a des membres « officiels », on l'annonce sur les panneaux à chaque fois qu'il y a une nouvelle commission, alors n'hésitez surtout pas à vous manifester, même si vous ne pouvez pas venir.

Ensuite c'est plus pour les élus qui sont présents. Je vous rappelle que samedi on a un *Workshop* sur le plan de mobilité. AMBILLY est assez ambitieux, mais pour entraîner l'agglo et pour donner, pas des idées aux autres mais pour bien renforcer toutes nos politiques, il est toujours utile d'avoir des élus qui renforcent ceux qui sont habituellement présents, puisque ce sont souvent les mêmes. N'hésitez pas, c'est quand même très intéressant et ça ouvre le regard sur la dynamique de l'agglo.

Après éventuellement, là je m'adresse à tout le monde, en prenant un petit risque en supposant qu'il y ait trop de monde, mais le SYANE le 2 avril organise à ARCHAMPS une soirée sur la décarbonation et sur la résilience des territoires, avec l'association LES SHIFTERS 74. A priori c'est plutôt adressé aux élus, mais si des Ambilliens souhaitent se faire inviter, qu'ils n'hésitent pas à me contacter, on devrait pouvoir les faire rentrer. C'est le 2 avril à ARCHAMPS, sur toute la dynamique de la décarbonation avec LES SHIFTERS74.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Comme ce point n'était pas présent à l'ordre du jour du Conseil municipal et que je me suis permis de le proposer en début de séance sans que cela n'ait ému qui que ce soit, il me semblait que c'était important de le faire, je propose que ce qui a été dit puisse être versé sur une annexe du PV d'un point de vue formel, mais qu'on puisse garder mémoire de ce qui a été dit.

Nous reviendrons par ailleurs vers vous avec un PV de la commission en bonne et due forme, ou du moins un relevé de décisions en bonne et due forme.

Je remercie les deux élus de s'être emparés de cette thématique. Je le rappelle, on doit marcher sur nos deux jambes, on l'a décidé et on le verra davantage avec le prochain budget qui sera présenté.

Premièrement, avec des investissements majeurs sur l'école avec le plan école, et de l'autre côté sur la transition écologique, ce qui permet de penser toujours à l'avenir.

La séance du Conseil municipal peut-être ainsi levée, puisqu'il n'y a plus de question et que nous avons épousé l'ordre du jour. Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20 heures 23.

Fait à Ambilly, le 02 avril 2024

Abdelkrim MIHOUBI,
Premier adjoint
Secrétaire de séance

Guillaume MATHELIER,
Maire

